

**COMMISSION NATIONALE D'ÉVALUATION
DES DISPOSITIFS MÉDICAUX ET DES TECHNOLOGIES DE SANTÉ**

AVIS DE LA CNEDiMTS

21 mai 2019

Faisant suite à l'examen du 21/05/2019, la CNEDiMTS a adopté l'avis le 21/05/2019

Radiation de la liste des produits et prestations :

La Société Stryker France SAS informe la Commission qu'elle ne commercialise plus le stent intracrânien auto-expansible à largage contrôlé (dit stent flow diverter) SURPASS décrit dans le tableau ci-dessous et demande par conséquent la radiation de l'ensemble des références de la liste des produits et prestations remboursables. Ce dispositif est inscrit sous nom de marque.

	Références	Diamètres x Longueur
3139840 Endoprothèse pour embolisation, STRYKER, SURPASS, diam 2,00	502FPP	2x12 mm
	503FPP	2x15 mm
	504FPP	2x20 mm

La Commission prend acte de cet arrêt de commercialisation. Le besoin étant couvert par ailleurs, elle émet en conséquence un avis favorable à la radiation de la liste des produits et prestations mentionnés à l'article L 165-1 du code de la sécurité sociale.

Avis 1 définitif